



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SERVICE EAU ET BIODIVERSITE
Pôle Police de l'Eau

Rennes, le 25 AVR. 2024

Affaire suivie par : Eloïse PECCHI
Tél. : 02 90 02 31 68
Courriel : eloise.pecchi@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le directeur
à
Département d'Ille-et-Vilaine
Hôtel du département
1 avenue de la Préfecture
Cucillé
35000 RENNES

Objet : Changement d'un ouvrage d'art sur la RD30 au lieu-dit "La Padouillère" sur la commune de Breteil – Fin d'instruction

Réf : DIOTA-240313-134854-275-016

P.J. : prescription 3120

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis, en date du 13 mars 2024, un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement relatif au changement d'un ouvrage sur la RD30 au lieu-dit La Padouillère sur la commune de Breteil, soumis à la loi sur l'eau (articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement).

Après instruction, votre dossier de déclaration a été estimé complet et régulier (intervention limitée à 10 mètres au titre de la rubrique 3120). Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier accompagné d'une copie des prescriptions générales.

Il conviendra, toutefois de signaler à mon service 8 jours au préalable, la date de commencement des travaux. Une copie du récépissé de déclaration avec les prescriptions sont adressées, conformément à la réglementation :

- à la Mairie pour affichage et mise à disposition pour une durée minimale d'un mois,
 - à la CLE du SAGE VILAINE pour information,
- Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Directeur,
Le chef du Pôle Police de l'Eau

Johan ADAM

Copie :
- SD OFB 35
- EPTB Eaux et Vilaine